

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des dentistes généralistes

A.M. 23-04-2025

M.B. 10-06-2025

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2018 fixant la procédure d'agrément autorisant les praticiens de l'art dentaire à porter un titre professionnel particulier, l'article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des dentistes généralistes ;

Considérant la démission de Madame Sophie TURIN ;

Considérant que la Chambre de Médecine dentaire a proposé un membre en remplacement de Madame Sophie TURIN ;

Considérant que le membre visé à l'article 1^{er} remplit les conditions fixées à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2018 précité ;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant à Madame Sophie TURIN,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des dentistes généralistes, Madame Sophie TURIN est remplacée par Monsieur Hadrien DUTERME en tant que membre effectif.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 23 avril 2025.

Le Ministre de la Santé, de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

Y. COPPIETERS